



Compte rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2021

Le bureau de l'Amicale des Plaisanciers de Saint Brevin Mindin s'est réuni le 4 juin 2020 à 10h30 à la salle de l'Estuaire, place Bougainville à Saint Brevin les Pins pour entériner les résultats du Conseil d'Administration qui s'est déroulé par correspondance.

Etaient présent :

Jean-Claude LEFORT – président

Patrice ALLIN – Trésorier

Gérard GUICHARD – Trésorier Adjoint

Christian COGAN – Secrétaire adjoint

Alain TESSIER – Secrétaire

Dominique MAGRE

Sur les 27 membres qui constituent le Conseil d'Administration, 25 ont renvoyé leur bulletin de vote.

Un vote (Bruno GUICHARD) n'a pas été pris en considération étant arrivé hors délai.

Joël RETROUVE et Fabien RIVAL n'ont pas voté.

Les délibérations ont donc porté sur 24 votants. Le quorum étant requis les résultats ont donc été validés.

1) Election du Bureau

Poste de Président

Jean-Claude LEFORT	23 POUR	1 CONTRE	est réélu
---------------------------	---------	----------	-----------

Poste de Trésorier

Patrice ALLIN	23 POUR	1 CONTRE	est réélu
----------------------	---------	----------	-----------

Poste de Trésorier adjoint

Dominique MAGRE	23 POUR	1 CONTRE	est élu
------------------------	---------	----------	---------

Poste de Secrétaire

Alain TESSIER	23 POUR	1 ABSTENTION	est réélu
----------------------	---------	--------------	-----------

Poste de Secrétaire adjoint

Christian COGAN	23 POUR	1 ABSTENTION	est réélu
------------------------	---------	--------------	-----------

Poste de Vice-Président

Christian ROBERDEL	23 POUR	1 ABSTENTION	est réélu
---------------------------	---------	--------------	-----------

Bruno GUICHARD	23 POUR	1 ABSTENTION	est réélu
-----------------------	---------	--------------	-----------

2) Tarif d'utilisation du JCB et du Ber hydraulique

Nous avons récupéré de la Mairie la pleine utilisation du ber hydraulique et donc la tarification intégrale au profit de l'Amicale.

Pour mémoire l'utilisation du ber était tarifée sur la base suivante et payée au Trésor Public :

Bateau – 6m : 41,00€

Bateau 6 – 8m : 59,00€

Bateau +8m : 86,00€

Nous proposons la tarification suivante payée à l'Amicale :

Utilisation du JCB seul pour bateau avec remorque

Bateau de – 6m : 20,00€

Bateau de + de 6m : 25,00€

Utilisation du JCB avec le Ber Hydraulique

Bateau de – 6m : 40,00€

Bateau de +6m : 50,00€

Ces tarifs s'entendent par manutention (une mise à l'eau ou une sortie de l'eau).

En cas de sortie d'un bateau pour avarie et remise à l'eau après réparation, nous proposons de ne facturer qu'une seule manutention.

Vote de la nouvelle tarification du JCN et du ber hydraulique

22 POUR 2 CONTRE

Les nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 5 juin 2021 et affichés au bureau de l'Amicale et sur le site internet.

3) Règlement Intérieur

Suite à des modifications intervenues en novembre dernier par la Mairie de Saint Brevin les Pins sur les serrures des locaux et parcs à bateaux, nous avons dû en mettre en place une gestion des clés de parc plus rigoureuse.

Aussi, un certain nombre d'usage se trouve modifié et une réécriture du Règlement Intérieur s'est avérée indispensable.

Vous trouverez ci-joint le précédent règlement et le nouveau surligné des modifications envisagées.

Une demande de vote article par article ayant été sollicitée voici le résultat des votes des articles du Règlement Intérieur

- Article n° 2 - DISCIPLINE INTERIEURE
22 POUR - 2 CONTRE
- Article n° 1 – ZONE DE MOUILLAGE
22 POUR - 2 CONTRE
- Article n° 7 – ZONE DE MOUILLAGE
22 POUR - 2 CONTRE
- Article n° 8 – ZONE DE MOUILLAGE
21 POUR - 2 CONTRE – 1 ABSTENTION
- PARC A BATEAUX
21 POUR - 2 CONTRE – 1 ABSTENTION
- Article n° 1 – PARC A BATEAUX
22 POUR - 2 CONTRE
- Article n° 2 – PARC A BATEAUX
22 POUR - 2 CONTRE

- Article n° 3 – PARC A BATEAUX
22 POUR - 2 CONTRE

- Article n° 4 – PARC A BATEAUX
22 POUR - 2 CONTRE

- MANUTENTION – UTILISATION DU BER
22 POUR - 2 CONTRE

Les modifications du Règlement intérieur ont été votées.

Il a été décidé de mettre le nouveau Règlement Intérieur sur le site internet de l'Amicale, de l'envoyer avec la prochaine « Gazette » à l'ensemble des amicalistes et de remettre le présent règlement à tous les propriétaires de bateau qui effectueront un location de mouillage ou de stationnement dans les parcs à bateaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11h45.

Le Président
Jean-Claude LEFORT

Le Secrétaire
Alain TESSIER